



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne-SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

10.8. OBJET : IMAJE - Assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2021 - Vote et représentation

Vu l'urgence décrétée en début de séance à l'unanimité des membres présents ;

Vu les articles L1122-20, L1122-24 alinéas 1^{er} et 2, L1122-26 § 1^{er}, L1122-30, L1523-12 § 1^{er} et § 1/1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) ;

Vu l'affiliation de la Ville d'Andenne à l'Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes Enfants, IMAJE en abrégé ;

Vu ses délibérations du 3 décembre 2018 et du 27 janvier 2020 portant désignation des représentants de la Ville d'ANDENNE aux assemblées générales d'IMAJE durant la mandature 2018-2024, à savoir en l'occurrence MM. Elisabeth MALISOUX, Echevine, Cassandra LUONGO, Rose SIMON-CASTELLAN, Françoise TARPATAKI et Florence HALLEUX, Conseillères communales ;

Vu le courrier du 12 novembre 2021 de l'intercommunale annonçant la tenue d'une assemblée générale ordinaire le lundi 20 décembre 2021 à 18h00, au siège administratif sis rue Albert 1er, n°9 à 5380 FERNELMONT ;

Vu l'ordre du jour de l'assemblée générale, lequel est établi comme suit :

1. Plan stratégique : évaluation ;
2. Budget 2022 ;
3. Démissions et désignations de représentants à l'assemblée générale ;
4. Indexation participation financière des affiliés ;
5. Approbation du PV de l'AG du 14/06/2021 ;

Vu la documentation relative à ces points ;

Attendu que seul un délégué pourra représenter la Ville d'ANDENNE ;

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE

Article 1er

Le Conseil communal désigne Madame Rose SIMON-CASTELLAN pour le représenter lors de l'assemblée générale ordinaire d'IMAJE le 20 décembre 2021 et transmet à l'intercommunale la présente délibération portant vote sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de cette assemblée pour qu'il en soit tenu compte tant pour ce qui concerne l'expression des votes que pour ce qui est du calcul des différents quorums de présence et de vote.

Article 2

Le Conseil communal décide de voter de la manière suivante pour les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2021 :

Point 1 : Plan stratégique : évaluation

Résultat du vote :

27 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 2 : Budget 2022

Résultat du vote :

27 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 3 : Démissions et désignations de représentants à l'assemblée générale

Résultat du vote :

27 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 4 : Indexation participation financière des affiliés

Résultat du vote :

27 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 5 : Approbation du PV de l'AG du 14/06/2021

Résultat du vote :

27 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Article 3

Ce vote est valable pour l'assemblée générale ordinaire programmée le 20 décembre 2021, ainsi que pour toute autre assemblée générale ultérieure, avec les mêmes points à l'ordre du jour, si celle du 20 décembre 2021 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

Article 4

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à IMAJE, ainsi qu'aux délégués communales.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX



Claude EERDEKENS